



Le Breuil

République Française

DC - 54

DÉCISION DU MAIRE DU 10 DECEMBRE 2025

OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENT DE CREDIT N°4 – DM5

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2025, portant sur le vote du Budget Principal 2025 et le renouvellement de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2025, autorise Madame CORDELIER Chantal, Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la commune en raison de crédits insuffisants, notamment :

Les crédits votés à l'article 65561 – Contribution au fonds de compensation des charges territoriales – insuffisants pour passer les écritures comptables ;

Les crédits votés à l'article 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales – insuffisants pour passer les écritures comptables ;

Considérant qu'il convient d'abonder les chapitres 65 et 014 en dépenses de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011, et de procéder aux ajustements par virement de crédits entre chapitres ;

DÉCIDE

Article 1 : De procéder aux modifications suivantes pour imputer convenablement les dépenses engagées :

CHAPITRE	NATURE	DÉSIGNATION	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT			
65	65561	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	+ 3 093.00 €
014	7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 2 657.00 €
011	611	Contrat de prestations de service	- 5 750.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			0.00 €

Budget principal

Article 2 : D'informer le Conseil Municipal de cet ajustement budgétaire lors de la prochaine séance.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

10 DEC. 2025

Le Breuil, le 10 décembre 2025

Chantal CORDELIER
Maire



Mairie du Breuil
Place du 19 mars 1962
71670 Le Breuil
Tél. : 03 85 55 28 78
Fax : 03 85 56 08 59
mairie@lebreuibourgogne.fr
www.lebreuibourgogne.fr